ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC **ÉFAI – 990819 – AMR 46/34/99**
AU 283/99

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

PÉROU **Le général Rodolfo Robles Espinoza, officier en retraite et défenseur des droits humains Nelly Montoya (sa femme), José Robles Montoya, Rodolfo Robles Montoya et Jaime Robles Montoya (ses fils)**

Londres, le 27 octobre 1999

Amnesty International est extrêmement préoccupée par la sécurité du général Rodolfo Robles Espinoza, militaire en retraite et ardent défenseur des droits humains, et de ses proches, ces personnes ayant été victimes de menaces de mort et de tentatives d'intimidation au début du mois.

Le 2 octobre 1999, les membres de cette famille ont été menacés de mort par téléphone à plusieurs reprises à leur domicile, dans la capitale, Lima. D'après les informations recueillies, le général a été accusé dans le cadre de ces appels de participer à une *« campagne internationale contre le Service de renseignements de l'Armée »* et d'être un traître. Les correspondants ont juré qu'ils mettraient leurs menaces à exécution d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, les 5 et 6 octobre, un certain nombre de véhicules ont fait leur apparition devant leur domicile et leurs occupants ont été vus en train d'observer et de filmer leur maison.

Fin septembre 1999, le général Rodolfo Robles Espinoza a témoigné devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme à Washington DC, aux États-Unis, à propos d'une affaire dans le cadre de laquelle un professeur et 10 étudiants de l'Université de La Cantuta avaient été enlevés et tués en juillet 1992.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 5 mai 1993, le général Rodolfo Robles Espinoza a rendu publique une déclaration dans laquelle il accusait un *« détachement spécial »* du Service de renseignements de l'Armée d'avoir enlevé et tué un professeur et dix étudiants de l'Université de La Cantuta, au mois de Juillet 1992. Avant que cette déclaration ne soit diffusée, le général Rodolfo Robles Espinoza était allé chercher refuge dans une ambassade étrangère, pour se rendre ensuite en Argentine. Il avait été menacé de mort par téléphone avant son départ.

Pendant son exil, un tribunal militaire péruvien l'a inculpé d'insubordination, de désobéissance et d'autres infractions au Code de justice militaire, en raison des accusations publiques auxquelles il s'était livré dans l'affaire de l'Université de La Cantuta. Le général Rodolfo Robles Espinoza a regagné le Pérou le 16 juin 1995, le lendemain de la promulgation par le Président Alberto Fujimori d'une loi d'amnistie mettant un terme à toutes les enquêtes et procédures judiciaires ouvertes sur des violations des droits humains commises précédemment. L'entrée en vigueur de cette loi s'est notamment traduite par la libération immédiate des membres des forces armées emprisonnés pour avoir participé aux homicides commis à l'Université de La Cantuta. Depuis son retour au Pérou, le général Rodolfo Robles Espinoza demande sa réintégration parmi les cadres de l'armée.

Amnesty International avait déjà lancé précédemment deux Actions urgentes en faveur de ce militaire en retraite, qui soutient ouvertement depuis des années les organisations de défense des droits humains et dénonce les violations des droits fondamentaux au Pérou. L'Organisation était intervenue une première fois en 1995, après que lui et sa famille eurent été menacés de mort (voir l'AU 146/95), puis une deuxième fois en 1996, après qu'il eut été arrêté arbitrairement et inculpé d'*« outrage aux forces armées »* et d'autres infractions au Code de justice militaire (voir l'AU 277/96). Amnesty International avait déclaré qu'elle considérait cet homme comme un prisonnier d'opinion. Il avait été libéré deux semaines plus tard.

Au Pérou, les militants des droits humains sont fréquemment menacés de mort. Amnesty International a appelé à maintes reprises les autorités à ouvrir des enquêtes impartiales et indépendantes sur ces menaces, et à veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités sans être victimes de tentatives d'intimidation. Les responsables péruviens semblent toutefois n'avoir pris aucune mesure efficace en ce sens.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) **:**

– dites-vous préoccupé par la sécurité du général Rodolfo Robles Espinoza, de sa femme, Nelly Montoya, et de leurs trois fils, José Robles Montoya, Rodolfo Robles Montoya et Jaime Robles Montoya, qui ont été victimes de menaces de mort et de manœuvres d'intimidation à leur domicile, à Lima ;
– appelez les autorités à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir leur sécurité ;
– demandez instamment que soit ouverte dans les plus brefs délais une enquête efficace sur les menaces dont le général Rodolfo Robles Espinoza et ses proches ont été les cibles, que les conclusions en soient rendues publiques et que les responsables soient déférés à la justice.

APPELS À :

Premier ministre :
Señor Alberto Bustamante Belaúnde
Primer Ministro
Palacio de Gobierno
Plaza Mayor
Lima 1, Pérou
Télégrammes : Primer Ministro, Lima, Pérou
Fax : 511 4266770 (si un correspondant vous répond, dites : *« Me da tono de fax por favor. »*)
Formule d'appel : *Señor Ministro,* / Monsieur le Premier ministre,

Ministre de l'Intérieur :
General César Enrique Saucedo
Ministro del Interior
Ministerio del Interior
Plaza 30 de Agosto s/n
Urb. Córpac
San Isidro
Lima 27, Pérou
Télégrammes : Ministro Interior, Lima, Pérou
Fax : 511 4753419
Formule d'appel : *Señor Ministro,* / Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires étrangères :
Dr. Fernando de Trazegnies Granda
Ministro de Relaciones Exteriores
Ministerio de Relaciones Exteriores
Jr. Ucayali 363
Lima 1, Pérou
Télégrammes : Ministro Relaciones Exteriores, Lima, Pérou
Fax : 511 4261123
Formule d'appel : *Señor Ministro,* / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :
Asociación pro Derechos humanos (APRODEH)
Jr. Pachacútec 980
Lima 11, Pérou

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Pérou dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 8 DÉCEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

---

a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X ODW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International – EFAI –